



Ronde de Vélizy-Villacoublay 2022 : il est encore temps de s'inscrire

NOTICIA

DEPORTE

Miércoles, 12 de octubre de 2022

Ronde de Vélizy-Villacoublay 2022 : il est encore temps de s'inscrire

Pour sa 31e édition, tous les coureurs de Vélizy-Villacoublay et des alentours sont attendus sur la ligne de départ au stade Robert Wagner (rue Paulhan) le dimanche 16 octobre prochain à partir de 9h20.



La matinée du 16 octobre s'annonce sportive ! Pour vous inscrire à la ronde de Vélizy-Villacoublay, remplissez en ligne le formulaire disponible [ici](#).

À noter que les courses n° 1, n° 2 et n° 3 sont gratuites pour les enfants Véliziens ! Il est nécessaire de s'inscrire via [le formulaire suivant](#) et de le retourner avant le 5 octobre 2022 au service des Sports de la Ville.

Comme chaque année, quatre épreuves sont proposées selon les catégories d'âges :

- **9h20 - course n°1 (1,1 km)**
Jeunes athlétiques nés entre 2014 et 2016
- **9h30 - course n°2 (1,4 km)**
Poussins nés entre 2012 et 2013
- **9h50 - course n°3 (2,8 km)**
Benjamins nés entre 2010 et 2011
Minimes nés entre 2008 et 2009
- **10h30 - course n°4 (10 km)**
Cadets nés entre 2006 et 2007
Juniors nés entre 2004 et 2005
Espoirs nés entre 2001 et 2003
Seniors nés entre 1989 et 2000
Masters nés en 1988 et avant

Course qualificative pour les championnats de France et le challenge départemental des Yvelines

Le parcours est entièrement plat. Le circuit est mesuré officiellement. Un ravitaillement est prévu à la mi-course et à l'arrivée. Différents dispositifs de sécurité (cibistes, signaleurs, médecins, service de secours) sont présents durant l'événement.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard des articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport, que les participants sont pour la saison en cours soit :

- titulaires d'une licence FFA compétition, pass'running, athlétisme-santé-loisirs option running
- titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon
- titulaires d'une licence délivrée par les fédérations affinitaires (FCSF, FSGT, UFOLEP) faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme"
- titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication "à la pratique de la course à pied en compétition ou athlétisme en compétition" datant de moins d'un an à la date de la compétition

La photocopie de la licence ou du certificat médical devra être fournie en même temps que le bulletin d'inscription et le règlement. Ces dispositions sont prises en rapport aux textes en vigueur, notamment la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, après avis du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Vous pouvez retirer votre dossier :

- au Départemental Vélizy-Villacoublay jeudi 13 et vendredi 14 octobre de 13h à 20h et bénéficiez des conseils passionnés de leurs vendeurs pour votre course.
- au gymnase Robert Wagner le samedi de 16h à 18h et le dimanche à partir de 8h.